

Infos retraités Snec-CFTC | Janvier 2026

La prime « coup de pouce véhicules particuliers électriques » maintenue en 2026

En 2025, la prime « coup de pouce véhicules particuliers électriques » a remplacé le bonus écologique.

Le Gouvernement a annoncé **la poursuite, en 2026, du soutien pour l'achat des véhicules électriques neufs par les ménages**, dans un cadre du [dispositif des certificats d'économie d'énergie \(CEE\)](#).

Les aides pour véhicules électriques pourront atteindre (montants indicatifs) :

- **5 700 €** pour les ménages précaires,
- **4 700 €** pour les ménages modestes non précaires,
- **3 500 €** pour les autres ménages.

Le bonus additionnel pour les véhicules dont la batterie est fabriquée en Europe pourra quant à lui atteindre 1 200 € à 2 000 €.

Par ailleurs, **les plafonds de revenus définissant les catégories de ménages modestes et de ménages en situation de précarité énergétique [sont rehaussés](#)** au 1er janvier 2026.

Plafonds de revenus au 1er janvier 2026

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages en situation de précarité énergétique	Ménages modestes
1	24 031 €	29 253 €
2	35 270 €	42 933 €
3	42 357 €	51 564 €
4	49 455 €	60 208 €
5	56 580 €	68 877 €
par personne supplémentaire	+ 7 116 €	+ 8 663 €

Par ailleurs, depuis le 1er octobre 2025, les ménages peuvent bénéficier d'une **prime complémentaire de 1 000 €** pour l'achat d'un véhicule électrique respectant des critères de production européenne. **Cette prime complémentaire exceptionnelle concerne les véhicules assemblés en Europe et dotés d'une batterie européenne.** [La liste des véhicules éligibles est publiée sur le site de l'Ademe.](#)

Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un **outil de mesure** qui vous renseigne sur la **performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment**

Ce qui change au 1er janvier 2026

Le calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE) évolue au **1er janvier 2026**. L'[arrêté du 13 août 2025](#) modifie le coefficient de conversion de l'électricité du DPE.

Cette évolution permet d'améliorer le DPE de certains logements chauffés à l'électricité. **Aucun logement ne verra son étiquette baisser.**

Tous les DPE ou audits énergétiques édités à **partir du 1er janvier 2026 intègrent automatiquement le nouveau coefficient**. Ceux édités en 2025 et avant resteront valables et peuvent être mis à jour gratuitement, **sans nouvelle visite du diagnostiqueur**, [sur le site internet de l'Observatoire DPE-Audit de l'Ademe](#).

Par ailleurs, à partir du 1er janvier 2026, la loi « Climat et Résilience » rend obligatoire la **réalisation d'un DPE pour les copropriétés de moins de 50 lots**.

Prêt avance mutation

Vous souhaitez isoler votre logement, remplacer des fenêtres en simple vitrage ou changer une chaudière au fioul .Le prêt avance mutation (ou rénovation) est un **prêt hypothécaire** permettant aux propriétaires de **financer des travaux de rénovation énergétique** dans leur logement.

À savoir

[Depuis le 1^{er} septembre 2024](#), il existe un **prêt avance mutation ou rénovation à taux zéro** (aussi appelé « PAR + ») pour financer certains travaux

d'amélioration de la performance énergétique. Sont éligibles **les logements construits depuis plus de deux ans et occupés à titre de résidence principale par l'emprunteur.**

Ce prêt est **sans intérêts pendant les 10 premières années de l'emprunt** et soumis à **condition de ressources.**

Il concerne **trois grandes catégories de travaux :**

- les travaux de **rénovation ponctuelle,**
- les travaux de **rénovation globale,**
- les travaux de **réhabilitation de votre installation d'assainissement non collectif.**

Les plafonds de ressources applicables aux bénéficiaires d'offres de PAR + sont **actualisés au 1er janvier 2026.**

Taux d'intérêt légal

Le taux d'intérêt légal sert de référence pour calculer les pénalités en cas de retard de paiement auprès d'un créancier.

[L'arrêté du 15 décembre 2025](#) fixe le taux d'intérêt légal pour le premier trimestre 2026 à :

- **6,67 %** pour les créances des particuliers n'agissant pas pour des besoins professionnels,
- **2,62 %** pour les autres cas.

Cadeau ou don à déclarer

Règle générale

Recevoir en don une somme ou un objet est censé faire l'objet d'une démarche de déclaration systématique auprès du fisc que ce soit sur papier ou **en ligne...**

Tous les dons d'argent remis de la main à la main, par virement, chèque ou espèces sont à déclarer. Il n'existe pas de seuil minimal : tout don est concerné quelle que soit la somme.

Exceptions

Il y a des exceptions : les petits cadeaux considérés comme des présents d'usage.

Toutefois, les **2 conditions** suivantes doivent être remplies :

- Cadeau reçu pour une **occasion particulière** (anniversaire, mariage, naissance, réussite à un examen, Noël, etc.)
- Cadeau d'une **valeur raisonnable**.

A compter du 1er janvier 2026, les dons de somme d'argent et les dons manuels devront être déclarés **via un nouveau service en ligne**.

La déclaration devra s'accompagner du paiement par voie électronique des droits de donation éventuellement dus.

Seules les personnes dont la résidence principale n'est pas équipée d'un accès à internet ou qui indiquent à l'administration ne pas être en mesure de souscrire par voie électronique pourront continuer à utiliser le formulaire papier.

Ces règles sont fixées par le [décret n°2025-1082 du 17 novembre 2025](#)

Chauffage au bois

Le droit d'utiliser un chauffage au bois ou granulés ou mixte dépend notamment de la région dans laquelle vous habitez.

Si vous êtes dans un immeuble en copropriété, vous devez toutefois vérifier que le [règlement de copropriété](#) n'interdit pas l'usage de votre cheminée ou poêle.

Vous devez obligatoirement faire ramoner votre cheminée ou poêle au minimum 1 fois par an.

Les foyers ouverts sont d'ores-et-déjà interdits dans plusieurs agglomérations en France comme à Lyon ou à Paris...

Prime de Noël

Elle sera versée à partir **du 16 décembre 2025** à certains bénéficiaires de minima sociaux. Le montant de la prime varie en fonction de l'allocation perçue et de la composition du foyer.

Chèque énergie

Le chèque énergie destiné aux foyers modestes pour payer leurs factures d'électricité, de gaz ou de fioul. La plupart des bénéficiaires sont identifiés automatiquement et reçoivent leur chèque sans démarche particulière.

La garantie légale de conformité

La garantie légale de conformité est la garantie que peut faire valoir un consommateur contre les éventuelles défaillances d'un produit auprès d'un vendeur professionnel. Cette garantie est obligatoire et concerne les biens neufs, d'occasion ou reconditionnés vendus par un professionnel à des particuliers.

Le vendeur doit livrer un bien conforme au contrat. Il répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance du bien.

Les biens concernés par la garantie légale de conformité sont les suivants :

- les biens mobiliers corporels neufs ou d'occasion (tels que les meubles, voitures, ordinateurs, lave-linge, etc.),
- les biens comportant des éléments numériques (contenus numériques ou services numériques tels qu'un jeu vidéo en ligne ou un service de vidéo à la demande),
- les biens à fabriquer ou à produire (réalisation de meubles de cuisine ou de fenêtres sur mesure),
- l'eau et le gaz vendus en volume ou en quantité déterminée (bouteille, remplissage de citerne, etc.).

Le délai pour demander l'application de la garantie légale de conformité est de deux ans pour les biens neufs et d'occasion.

En cas de litige, [SignalConso](#) vous permet, une fois votre situation renseignée, de bénéficier de conseils concernant les démarches à entreprendre et d'obtenir des informations relatives à vos droits en tant que consommateur.